



Association de vol à voile Champlain

Tarifification - saison 2010

1- Cotisation

	Saison:	01-août	01-sept	01-oct
A- Cotisation AVV Champlain	470 \$	340 \$	240 \$	90 \$
B- Cotisation annuelle ACVV (SAC)	120 \$	60 \$	60 \$	60 \$
Mise de fond initiale A+B =	590 \$	400 \$	300 \$	150 \$

Note : Jeune (moins de 19 ans lors de l'inscription) : cotisation à l'ACVV - SAC est gratuite.

Membre conjoint ou étudiant à temps plein - de 25 ans : cotisation à l'ACVV – SAC réduite de 50%
 Tarif mi-saison ACVV-SAC pour nouveau membre seulement

Rabais pour conjoint d'un membre ou étudiant à temps plein de moins de 25 ans

Rabais en crédit de vol	-150 \$	-100 \$	-70 \$	-25 \$
-------------------------	---------	---------	--------	--------

2- Frais de remorquage

Tarif de 1,25\$ par 100' ASL, 25\$ minimum

Bris de câble simulé ou remorquage interrompu: minimum 12\$ (applicable si l'avion décolle)

Remorquage de planeur à distance: Avion cessna 150 de 150Hp: 120\$/heure

Remorquage vers ou de retour du Mt-Yamaska: Temps moteur total (sol+air): 36\$ minimum

3- Frais d'utilisation des planeurs

Larks, Jantar, L-33: 40\$/heure (13\$ minimum*)

LS-4: 45\$/heure (15\$ minimum*)

ASK-21: 55\$/heure (18\$ minimum*)

(*pas de frais minimum pour les bris de câble simulés)

Frais maximum d'utilisation d'un planeur: 3 heures (seulement si personne veut le planeur après une heure et après confirmation par radio, sinon application de la pénalité)

Pénalité de dépassement: 3 x le tarif horaire (vol de famil de + 30min ou vol + 1 heure, si attente)

Autres frais:

Vol de familiarisation de 15 à 25 minutes, largage à 3 300'ASL: 140\$

Vol avec un invité personnel d'un membre : tarif d'un membre + 5 \$ / vol

Membre d'un jour et / ou pilote de planeur non-membre: tarif d'un membre + 10\$ / vol

Kit de documents pour un nouveau membre : 90 \$ Incluant manuel de pilotage, carnet de vol, carnet d'entraînement, ainsi qu'autres informations

Carnet de vol rigide : 17\$, souple : 12\$

Entreposage d'une remorque de planeur dans le hangar : 125 \$ / hiver

Pénalité de retard de paiement du solde de votre état de compte après 15 jours : 2 % par mois

Frais de chèque sans provisions : 25\$ par occasion

Note : TPS et TVQ incluses dans les prix. La tarification peut changer à tout moment sans préavis